

**DECISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
à Madame Inès RAHAL
Directrice des ressources humaines
du Crous de Bordeaux-Aquitaine**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE REGIONAL
DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES
DE BODEAUX-AQUITAINE**

Vu l'article R 822-13 du Code de l'éducation,

Vu la loi 55-425 du 16 avril 1955 modifiée portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,

Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 11 août 2022 portant renouvellement de M. Jean-Pierre FERRÉ dans l'emploi de directeur général du Crous de Bordeaux,

Vu le détachement du 8 juin 2022 nommant Mme Inès RAHAL, attachée territoriale, au Crous de Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : Ressources Humaines

Il est donné délégation à Madame Inès RAHAL à l'effet de signer:

- les actes individuels à l'exclusion des sanctions disciplinaires et des contrats à durée indéterminée.
- les actes collectifs
- les actes de gestion courante (notes, circulaires, ordre de mission, états de frais de déplacement)

Article 2 : Finances

Il est donné délégation à Madame Inès RAHAL à l'effet de signer pour l'exécution du budget alloué à son service, les actes financiers suivants :

- les engagements juridiques (bons de commande et contrats) d'un montant inférieur à 2000 euros TTC.
- les certifications et les soldes de services faits quels que soient les montants.

Article 3 : Dépôt de plainte

Il est donné délégation à madame Inès RAHAL à l'effet de porter plainte au nom du Crous.

Article 4 :

La présente décision prend effet au 1er septembre 2022.

Les dispositions de la présente décision prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant et du délégataire.

Article 5 :

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera consultable au sein des Services centraux et publiée sur le site internet du Crous de Bordeaux-Aquitaine. Elle sera également transmise aux délégataires désignés ci-dessus.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} septembre 2022,

Le Directeur général du Crous de Bordeaux-Aquitaine



Jean-Pierre FERRE